

Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine
Division mobilité et planification des déplacements
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H4C 2K4

Le 20 mars 2023

Objet : Avis de renouvellement 2023 - Café-terrasse

Madame,
Monsieur,

À l'approche de la saison estivale, il est temps, si vous le souhaitez, de procéder au renouvellement de votre permis pour un café-terrasse sur le domaine public. Il suffit de remplir le [formulaire en ligne](#). Pour toute demande supplémentaire ou changement d'exploitant, une [nouvelle demande de permis](#) est requise.

Assouplissement des tarifs exigés sur l'occupation du domaine public

Pour la saison 2023, l'Arrondissement a pris des mesures d'assouplissement afin de réduire les frais applicables pour l'implantation d'un café-terrasse. Seul 50 % du tarif exigé par le règlement sur l'occupation du domaine public sera facturé. Une preuve d'assurance doit également être fournie. L'analyse de la demande de permis débutera une fois les frais d'analyse perçus par l'arrondissement. Les permis seront délivrés une fois les frais totaux acquittés et seront calculés sur la période complète de la saison 2023.

Consultez les normes d'aménagement et les annexes A à F en pièce jointe pour vous assurer de la conformité de café-terrasse et pour rassembler la documentation requise pour votre demande de permis.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, veuillez communiquer par courriel à l'adresse suivante : circulation-sud-ouest@montreal.ca

Nous vous remercions de votre intérêt à égayer l'été de nos citoyen.ne.s par vos aménagements,

L'équipe de la mobilité et planification des déplacements